



## NUFARM AGRICULTURE INC.

### 1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ET LES PRODUITS CHIMIQUES

**FOURNI PAR :**

Nufarm Agriculture Inc.  
5507 1<sup>st</sup> Street, SE  
Calgary, AB. T2H 1H9  
Numéro de téléphone : (403)-253-8471  
Numéro de télécopie : (403)-253-8478

**FABRIQUÉ PAR :**

Nufarm Agriculture Inc.  
5507 1<sup>st</sup> Street, SE  
Calgary, AB T2H 1H9  
Numéro de téléphone : (403)-253-8471  
Numéro de télécopie : (403)-253-8478

**PRODUIT:****NUMÉRO EPA :****PRÉPARÉ LE :****PRÉPARATEUR :****AMITROL 240 Herbicide liquide**

25684

6 janvier, 2012

Nufarm Agriculture Inc.; Affaires réglementaires et Département de la recherche

**FAMILLE/UTILISATION CHIMIQUE:** Herbicide**FORMULE:**C<sub>2</sub>H<sub>4</sub>N<sub>4</sub>**SYNONYMES CHIMIQUES:**

Amitrole; aminotriazole; ATA; 1H-1,2,4-triazol-3-amine; 3-amino-s-triazole; 3-amino-1,2,4-triazole; 1H-1,2,4-triazol-3-ylamine

### 2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	% du Poids	NO. CAS
AMITROLE	19.5 – 21.5	61-82-5
SULFOCYANURE D'AMMONIUM	18 - 20	1762 – 95 - 4
SURFACTANTS ET AUTRES INGRÉDIENTS	3 -5	NA

Note : L'eau est l'autre ingrédient principal contenu dans ce produit.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

**VUE D'ENSEMBLE EN SITUATION D'URGENCE : ATTENTION – POISON.** Garder hors de la portée des enfants. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume de pulvérisation. Peut causer des irritations oculaires. Peut causer des irritations cutanées. Nocif si absorbé par la peau. Nocif si ingéré ou inhalé.

**EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË :**

**INGESTION:** Nocif si ingéré. La toxicité de l'ingrédient actif Amitrole est faible et aiguë mais l'additif sulfocyanure d'ammonium peut causer des nausées, des vomissements, une irritation du système gastro-intestinal, des troubles d'orientation, des faiblesses, une baisse de la pression sanguine, des convulsions et des spasmes musculaires.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** L'additif sulfocyanure d'ammonium, peut provoquer une irritation. Une surexposition par l'entremise de l'absorption cutanée peut causer des symptômes similaires à ceux observés suite à l'ingestion.

**INHALATION:** Peut provoquer des saignements de nez, une irritation du système respiratoire et des symptômes similaires à ceux observés suite à l'ingestion.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Peut causer une irritation oculaire.

**TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS :** L'exposition de la peau peut aggraver des problèmes de peau déjà présents. L'inhalation des vapeurs peut aggraver des problèmes respiratoires déjà présents. L'Amitrole et le sulfocyanure d'ammonium peuvent affecter négativement la glande thyroïde, ce qui peut aggraver les problèmes de la glande thyroïde déjà présents.



## NUFARM AGRICULTURE INC.

**EFFETS SUBCHRONIQUES (ORGANE CIBLE)** (Un effet adverse avec des symptômes se développant lentement et sur une longue période.): une surexposition répétée peut affecter la glande thyroïde; l'hypertrophie, une diminution du métabolisme et l'hypotrophie.

**EFFETS CHRONIQUES/CANCÉROGÉNÉICITÉ** : Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) mentionne qu'Amitrole n'est pas classifié comme étant cancérogène pour les humains (Groupe 3). Le CIRC a conclu que Amitrole cause des tumeurs de la glande thyroïde chez les souris et les rats via un mécanisme non génotoxique et ne devrait pas être la cause du cancer de la glande thyroïde chez les humains exposés à des concentrations qui ne modifient pas l'homéostasie hormonale de la glande thyroïde. Le CIRC a aussi observé que les tumeurs au foie chez les souris et les tumeurs bénignes de la glande pituitaire des rats étaient causées via un mécanisme non génotoxique.

**TOXICITÉ SUR LE SYSTÈME REPRODUCTEUR** : Des effets sur la reproduction ont été observés lors d'études en laboratoire avec Amitrol sur des animaux mais seulement à des doses toxiques pour les géniteurs.

**TOXICITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT FOÉTAL**: Des études sur Amitrole faites sur des animaux de laboratoire ont démontré un poids fœtal inférieur et plusieurs variations dans la progéniture, mais seulement à des doses toxiques pour les mères.

**GÉNOTOXICITÉ** : Il y a eu des études positives et négatives pour Amitrole mais la conclusion tirée d'une série d'études bien documentées est que le produit n'est pas mutagène.

**PRINCIPALES VOIES D'EXPOSITION** : Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation. Oral.

**PRODUITS TOXIQUES EN SYNERGIE** : Aucun connu.

**AUTRE** : Aucun connu

### 4. PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

**YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**PEAU OU VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**NOTE AU MÉDECIN** : Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

### 5. DONNÉES CONCERNANT LES RISQUES DE FEU ET D'EXPLOSION

<b>1. POINT D'ÉCLAIR (°C °F):</b>	>100°C
<b>2. CONDITIONS D'INFLAMMABILITÉ:</b>	SO
<b>3. LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ (% PAR VOLUME):</b>	SO
<b>4. LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ (% PAR VOLUME):</b>	SO
<b>5. TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMATION:</b>	SO
<b>6. SENSIBILITÉ À L'IMPACT:</b>	ND. Selon un long historique de manutention, aucune sensibilité



## NUFARM AGRICULTURE INC.

**7. SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ELECTRICITÉ STATIQUE:** ND. Selon une longue historique de manutention, aucune sensibilité

**8. MOYEN D'EXTINCTION :** Eau pulvérisée, mousse antialcool, dioxyde de carbone, poudre extinctrice.

**9. PROCÉDURES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE :** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome. L'équipement doit être soigneusement décontaminé après l'utilisation. Minimiser et contenir les ruissellements vers les eaux naturelles.

### 6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

#### MESURES À PRENDRE DANS LE CAS D'UNE FUITE OU UN DÉVERSEMENT DU PRODUIT :

Utiliser l'équipement et les procédures appropriées selon l'importance du déversement. Éloigner les personnes inutiles. Éviter les ruissellements vers les sources d'eau naturelles et les égouts. Contenir et absorber les déversements avec une matière inerte comme de la perlite, des copeaux de bois, des granules d'argile, de la vermiculite, du sable ou de la terre. Déposer tous les matériaux affectés dans un contenant fermé et identifié afin d'en disposer adéquatement. Nettoyer les zones contaminées telles que les surfaces solides, avec du détergent et de l'eau en prenant soin de récupérer la solution de nettoyage pour en disposer adéquatement. Les déversements importants sur le sol ou toute autre surface semblable peuvent nécessiter l'enlèvement du top sol.

### 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET L'ENTREPOSAGE :** Garder à l'abri du gel. Entreposer à des températures au-dessus du point de congélation (voir section 9) et de préférence au-dessus de 0° C. Ne pas entreposer près des produits alimentaires, et d'aliments pour animaux. Ne pas entreposer près des insecticides, des fongicides, des engrais et des semences. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Garder le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

#### LIMITES D'EXPOSITION

INGRÉDIENTSDANGEREUX	MPT	ACGIH TLV	LECT	UNITÉS
Amitrole	N/E	0.2	N/E	mg/m <sup>3</sup>
Sulfocyanure d'ammonium	SO (peau) 5**	N/E	N/E	mg/m <sup>3</sup>

\* MPT de 8 heures sauf si mention différente

\*\* Selon les limites établies de cyanures sous forme de CN

**MESURES D'INGÉNÉRIE :** Utiliser dans un endroit bien ventilé. Pour les section s'intérieures, une ventilation générale munie d'une bonne source d'air complémentaire est le minimum requis. La ventilation doit maintenir les concentrations de l'air sous les limites d'exposition.

**EQUIPEMENT DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES :** Utiliser un appareil respiratoire approuvé pour pesticides si la ventilation n'est pas adéquate ou s'il y a risque d'exposition aux jets de pulvérisations ou aux vapeurs.

**GANTS DE PROTECTION :** Tous les modèles de gants imperméables approuvés pour la manutention de produits chimiques sont acceptables, pourvu qu'ils puissent être nettoyés.

**PROTECTION DES YEUX ET DE LA FIGURE :** lunettes de protection mono pièce ou masque facial lors de la manutention de concentrés.

**AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :** Manches longues, pantalons longs, bas et souliers sont recommandés comme habillement de travail minimal. Utiliser toute autre pièce d'équipement appropriée selon la situation.

**VENTILATION:** Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.



## NUFARM AGRICULTURE INC.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**AVIS :** Les données physiques sont des valeurs typiques mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur typique ne doit pas être considérée comme une analyse garantie ou comme une spécification.

1.	POINT D'ÉBULLITION:	ND. Similaire à l'eau : >100°C
2.	PRESSION DE VAPEUR :	ND. Similaire à l'eau
3.	DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1):	ND
4.	POINT DE CONGÉLATION	-12.2°C
5.	POINT DE CONDENSATION	NA (Amitrole 159°)
6.	ÉTAT PHYSIQUE :	Liquide
7.	ODEUR:	Légèrement douce & ammoniacale
8.	COULEUR :	Brun foncé
9.	SEUIL OLFACTIF (ppm)	ND
10.	TAUX D'ÉVAPORATION:	ND
11.	POIDS SPÉCIFIQUE (EAU=1)	1.12
12.	DENSITÉ À 25°C	1.12
13.	pH:	approx. 6 - 7
14.	SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 °C):	Soluble
15.	COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU/HUILE:	ND. Produit soluble dans l'eau

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** STABLE

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE :** NE SE PRODUIRA PAS

**PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION/COMBUSTION THERMIQUE :** Acide cyanhydrique, autres composés de cyanure, hydrogène sulfuré, dioxyde de soufre, hydrogène, ammoniacque, oxydes de carbone, oxyde d'azote et autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

**INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) :** Éviter le contact avec les acides forts, les alcalins forts ou les agents oxydants. En situation extrême, des produits toxiques peuvent être générés et créer de violentes réactions. Amitrole est légèrement corrosif pour le fer, l'aluminium, le cuivre et les alliages de cuivre.

**CONDITIONS À ÉVITER :** Aucune connue.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données provenant d'études en laboratoire sur l'Amitrole technique :

**DL<sub>50</sub> ORALE AIGUË (mg/kg) :** ..... 24 600 (rat)

**DL<sub>50</sub> CUTANÉE AIGUË (mg/kg) :** ..... >10 000 (lapin)

**CL<sub>50</sub> D'INHALATION AIGUË (mg/1) :** ..... >ND

**AUTRE :** Non irritant pour la peau (lapin) et testé comme légèrement irritant pour les yeux (lapin).

Données provenant d'études en laboratoire sur le sulfocyanure d'ammonium

**DL<sub>50</sub> ORALE AIGUË (mg/kg).....**750 (rat)

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES :** Données sur le Amitrole technique

**96-HOUR CL<sub>50</sub> (mg/L) :** >1000 (Truite arc-en-ciel)

**96-HOUR CL<sub>50</sub> (mg/L) :** >1000 (Crapet arlequin)



## NUFARM AGRICULTURE INC.

**48-HOUR EC<sub>50</sub> (mg/L) :** 18 (Daphnées)  
**DIET LC<sub>50</sub> (mg/kg) :** >5000 (cailles)  
**DIET CL<sub>50</sub> (mg/kg) :** >5000 (canards mallards)

Données sur le sulfocyanure d'ammonium:

**96-HOUR CL<sub>50</sub> (mg/L) :** 100 (poissons tête de boule)  
**48-HOUR CL<sub>50</sub> (mg/L) :** 420 (gambusies)  
**96-HOUR EC<sub>50</sub> (mg/L) :** 170 (Daphnées)

**INFORMATIONS SUR LE DEVENIR CHIMIQUE :** Lorsque employé aux doses recommandées, Amitrole est dégradé par l'activité microbienne. Sa demi-vie est d'environ 2 à 3 semaines.

### 13. CONSIDÉRATIONS EN CE QUI CONCERNE L'ÉLIMINATION

**MÉTHODE D'ÉLIMINATION :** Pour des informations au sujet de l'élimination du produit non utilisé ou non désiré, contacter le fabricant ou l'agence de la réglementation provinciale. L'élimination doit être faite selon les réglementations provinciales, fédérales ou locales. Lors d'un déversement ou pour le nettoyage d'un déversement, contacter le fabricant et l'agence de réglementation provinciale.

Un contenant vide conserve les résidus et les vapeurs des produits. Suivre toutes les recommandations indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit propre, conditionné ou détruit. Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque but que ce soit. Si possible, retourner le contenant selon les règlements du programme de retour de contenant. S'il s'agit d'un contenant recyclable, le disposer dans un lieu indiqué pour le recyclage. Contacter le distributeur local, le vendeur ou la municipalité pour connaître le site de recyclage le plus proche. Avant de ramener le contenant, le rincer au moins trois fois en jetant les eaux de rinçage au réservoir du pulvérisateur et rendre le contenant inutilisable pour autre chose. S'il n'y a pas de site de collecte de contenant dans la région, éliminer le contenant selon les directives provinciales.

### 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

#### DESCRIPTION DU TMD CANADIEN (ROUTE & RAIL)

Exempt. Contacter le fabricant pour les mise à jour concernant le transport

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**CLASSE DE RISQUE DU SIMDUT:** D2B MATIÈRES TOXIQUES

**SECRET COMMERCIAL DU SIMDUT :** Exempt. Ce produit est réglementé par le Règlement sur les produits antiparasitaires- exempt de SIMDUT.)

**INVENTAIRE CANADIEN :** Ce produit n'est pas sous la loi du CEPA.

**SYSTÈMES D'ÉVALUATION DU DANGER**

**SIMDUT:** Non Disponible

**NFPA :**

Évaluation pour ce produit		Légende	
2	Risque pour la santé	0	Minimal
1	Flammabilité	1	léger
1	Instabilité	2	Modéré
		3	Sérieux
		4	Sévère



## NUFARM AGRICULTURE INC.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

#### NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

#### RÉVISIONS :

Ce qui suit a été révisé depuis la dernière publication de cette FICHE SIGNALÉTIQUE: Révision des sections 1, 4 & 16.

#### INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Abréviations utilisées dans cette FICHE SIGNALÉTIQUE sont :

ND = Non Disponible
SO = Sans Objet
N/E = Non Établi

Ce produit est classifié selon les critères de dangers instaurés par le Règlement sur les produits antiparasitaires et les FICHE SIGNALÉTIQUE contiennent toutes les informations requises par le Règlement sur les produits antiparasitaires.

Les références utilisées pour la préparation de cette FICHE SIGNALÉTIQUE proviennent de la compagnie.

\*\*\*FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE\*\*\*